

Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire en Bourgogne

Pierre Gras

Citer ce document / Cite this document :

Gras Pierre. Le registre paroissial de Givry (1334-1357) et la peste noire en Bourgogne. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1939, tome 100. pp. 295-308;

doi: 10.3406/bec.1939.449196

http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1939_num_100_1_449196

Document généré le 28/05/2017



LE REGISTRE PAROISSIAL DE GIVRY

(1334-1357)

ET LA PESTE NOIRE EN BOURGOGNE

La petite ville de Givry 1, près de Chalon-sur-Saône, a conservé des archives importantes dont les pièces les plus anciennes datent du milieu du XIII^e siècle. Une grande partie de ces archives est constituée par le fonds de l'église paroissiale.

Dans celui-ci se trouve un registre coté CC 74, qui semble bien être actuellement le plus ancien des registres paroissiaux ou plus exactement de ces livres de comptes tenus par les curés avant la réglementation instituée par l'autorité royale à partir du xvie siècle 2. Il a été décrit il y a presque un demisiècle par Léonce Lex, alors archiviste de Saône-et-Loire, dans un court article de la Bibliothèque de l'École des chartes et dans l'inventaire des archives de Givry 4, mais il paraît être resté à peu près ignoré 5 et il n'est pas inutile de l'étudier à nouveau. Nous en donnerons la description en complétant et

- 1. Saône-et-Loire, arr. de Chalon, ch.-l. de cant., 2,000 habitants. Léonce Lex a publié une Notice historique sur la ville de Givry et ses hameaux d'après les archives antérieures à 1790 (Chalon, 1892, in-8°, 86 p.).
- 2. Un registre de la paroisse de Saint-Aignan en Charollais (Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial), de 1411, connu seulement par une copie, a été décrit par Harold de Fontenay, Recherches sur les actes de l'état civil aux XIVe et XVe siècles à propos d'un registre de paroisse de l'an 1411, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXX (1869), p. 543-558.
- 3. L'enregistrement des décès et des mariages au XIVe siècle (Bibliothèque de l'École des chartes, t. LI (1890), p. 376-378). Les folios 49 r° et 81 r° y sont publiés.
- 4. Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Saôneet-Loire. Série E supplément ; ville de Givry (Mâcon, 1891, în-4°), p. 101-103.
- 5. M. Moranvillé l'a cité dans le compte-rendu qu'il a donné du livre du colonel Borrelli de Serres, Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle, dans la Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXV (1904), p. 589. Il fait d'ailleurs allusion à un dénombrement de la population en 1336, que Lex avait cru trouver et qui, comme nous le verrons, n'existe pas.

en rectifiant sur certains points ce qu'a dit Lex, puis nous montrerons quels renseignements il fournit sur les ravages de la Peste noire de 1348.

* *

De format oblong (hauteur, 26 cm. 5; largeur, 11 cm.), ce registre se compose de dix cahiers de papier. Le premier comprend les feuillets 1 à 14; le filigrane, visible aux folios 4 et 5, paraît être une cloche d'un dessin grossier. Le second cahier comprend les feuillets 15 à 20, le filigrane représente deux épées croisées (fol. 16); le troisième cahier, incomplet, correspond aux feuillets 21-25; le quatrième, aux feuillets 26-37; le cinquième, aux feuillets 38-49; le sixième, aux feuillets 51-62, le folio 50 étant une feuille isolée. Le filigrane est le même gu'au second cahier (fol. 22, 24, 27, 29, 30, 40, 41, 55, 56). Le septième cahier, au filigrane semblable (fol. 67 et 70), comprend les feuillets 63-70 et 81-84. On a intercalé, en effet, après le folio 70, trois petits cahiers supplémentaires, le huitième et le neuvième (fol. 71-74 et fol. 75-78), dont le papier a pour filigrane deux cercles reliés par une flèche 1 (fol. 74 et 78), et le dixième (fol. 79-80), où le papier, dépourvu de filigrane, a des vergeures très marquées. Ces trois cahiers ont été ajoutés postérieurement à 1344, la cordelette qui les attache masquant une partie d'un acte de cette date occupant les folios 83 vo et 84 ro; les deux premiers ont été intercalés sans doute en 1348, comme nous le verrons plus loin.

Les quatorze premiers feuillets contiennent le compte du receveur du curé Girard de Visigneux 2 pour l'année 13363 : redevances en seigle versées par des habitants de Givry

^{1.} Aucun de ces filigranes n'est identique à ceux qu'a publiés Briquet, Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier, aux articles cloche, coutelas et cercle.

^{2.} Girard de Visigneio, ayant obtenu l'expectative de l'église de Givry, alors soumise à la réserve pontificale, en était devenu curé vers 1330. La bulle de nomination, délivrée seulement le 19 août 1338, est publiée par J.-M. Vidal, Benoît XII (1334-1342). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, t. II (1910), p. 31, n° 5,507; mais l'éditeur, ayant lu Guireio au lieu de Givreio, a donné une identification erronée avec Virey (cant. de Chalon-Nord). — Visigneium est sans doute Visigneux, comm. et cant. de Lucenay-l'Évêque, arr. d'Autun, ou Visigneux, comm. de Marmagne, cant. de Montcenis, arr. d'Autun.

^{3.} La date est donnée aux fol. 7 v°, 9 r°, 10 r° et 14 r°. Les rubriques placées en

(fol. 1 ro-3 vo) et des hameaux de Mortières (fol. 3 vo-4 ro), Cortiambles (fol. 4 vo) et Poncey (fol. 5 ro); redevances en froment, avoine et gelines (fol. 6 ro-7 vo), en vin (fol. 7 vo-9 ro); produit de la dîme du vin (fol. 9 ro); redevances en argent payées par des habitants de Givry (fol. 10 ro-12 ro), des hameaux de Cortiambles (fol. 12 ro) et de Russilly (fol. 12 vo), de Chalon (fol. 13 ro) et de différentes localités (fol. 13 vo-14 ro). Le verso du folio 14 est resté en blanc. Les feuillets suivants ayant été employés dès 1303, Lex pensait que ces premières pages avaient été laissées inutilisées; le fait qu'elles constituent un cahier particulier, d'un papier différent, montre qu'elles formaient à l'origine un petit registre séparé.

Le registre primitif commence avec le folio 15. Jusqu'au folio 42, il contient un censier établi en 1303 : lettres de Henri [dou Vule], archiprêtre de Demigny¹ et curé de Givry, annonçant sa décision de faire dresser la liste des redevances dues à son église, 8 juin 1303 (fol. 15 r°)²; redevances en froment et en avoine (fol. 15 v°-19 r°), en vin (fol. 20 r°-26 r°), en argent (fol. 26 r°-32 v°), en huile (fol. 32 v°-33 r°) et de nouveau en argent (fol. 33 r°-38 r°). Les feuillets suivants, jusqu'au folio 42 v°, ont reçu les mentions de diverses redevances, d'une écriture différente.

C'est à partir du folio 43 que le registre renferme des listes de décès et de mariages et qu'il constitue véritablement un registre paroissial. Les mariages sont groupés par périodes entre quelques grandes fêtes, généralement Pâques, la Toussaint et les viginti dies, c'est-à-dire les vingt jours qui s'écoulent de Noël à l'octave de l'Épiphanie; chaque décès, au contraire, est le plus souvent daté de façon précise par l'indication du jour de la semaine et de la fête la plus proche. Comme on a cherché à utiliser tous les blancs et qu'on a intercalé des cahiers supplémentaires, les années ne se suivent pas dans l'ordre chronologique. Le curé donnant son

tête de chaque article ont été publiées par Lex dans son *Inventaire des Archives...* de Givry, et, pour cette première partie du registre, nous nous contentons d'y renvoyer.

^{1.} Demigny, cant. de Chagny, arr. de Chalon, siège d'un des archiprêtrés de l'ancien diocèse de Chalon.

^{2.} Cet acte, daté du samedi après l'octave de la Pentecôte 1303, est publié in extenso par Lex, *Inventaire des Archives...*, p. 101.

église à ferme à un vicaire 1, les rédacteurs du registre font souvent commencer l'année au début des baux, à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin); ailleurs, ils emploient le style de Pâques. Le système de datation utilisé fournit heureusement de temps à autre des dates précises, par la concordance entre un jour de la semaine et une fête fixe. La succession des rubriques est la suivante :

- Fol. 43 r°: Ibi continentur qui obierunt tempore admodiatorum², anno Domini M° CCC XL quarto. Les dates extrêmes des décès sont le 5 août 1344 et le 9 juin 1345.
- Fol. 44 v°: Hic continentur qui sunt uxorati tempore nostro post festum Omnium sanctorum... Post XX dies. L'écriture étant la même qu'au paragraphe précédent, il ne peut s'agir que de l'année 1344-1345.
- Fol. 45 r°: Hic continentur qui deffuncti sunt tempore nostre admodiacionis, anno Domini millesimo CCC° XLV°, raturé. D'une autre écriture:

Secundo anno amodiacionis nostre. — Dates extrêmes : 18 juillet 1346-20 juin 1347.

- Fol. 46 v°: Tercio anno amodiacionis nostre, anno Domini M° CCC° XL septimo. 6 juillet 1347-21 juin 1348.
- Fol. 48 v°: Nupcie facte a festo Omnium sanctorum... Item post viginti dies. Même écriture qu'au paragraphe précédent, par conséquent année 1347-1348.
- Fol. 49 r°: Anno Domini millesimo CCC° XXX° V°, deffuncti in parrochiatu de Givreyo et de Corthiambliis. Sous cette rubrique sont compris treize décès avec les dates suivantes 3: 1er, dimanche des Feux; 2e, jeudi avant Judica; 3e, lundi après Judica; 4e, Saint-Jean-Baptiste; 5e, un mercredi indéterminé; 6e, mercredi veille de la Conception de la Vierge; 7e, dimanche de Letare; 8e, vendredi après la Madeleine; 9e, mardi jour de

1. L'importante église de Givry était donnée en bénéfice à des dignitaires ecclésiastiques qui ne résidaient pas, parfois même à un cardinal, comme nous le verrons plus loin.

2. Les fol. 83 v° et 84 r° renferment l'inventarium de bonis domus presbiteralis de Givreyo... traditum Guillelmo de Nollayo, Roberto Corrociz et Hugoni Chanbilot, accensatoribus dicte ecclesie, die sabbati post festum nativitatis beati Johannis Baptiste, anno Domini M° CCC° XL° quarto (26 juin 1344).

3. Ce folio a été publié par Lex, Enregistrement des décès et des mariages, p. 377.

Saint-Pierre-ès-liens; 10e, vendredi après la Saint-Barthélemy; 11e, samedi avant la Saint-Thomas; 12e, vendredi avant Noël; 13e, samedi jour de l'Épiphanie. Les seules dates que l'on puisse déterminer sûrement sont la sixième, la neuvième et la dernière, qui correspondent respectivement au 7 décembre 1334, au 1er août 1335 et au 6 janvier 1336; la première date, dimanche des Feux, serait donc la Quadragésime 1334 nouv. st. La rubrique Anno... millesimo CCCo XXXo Vo ne peut se rapporter qu'aux années 1335 ou 1336 nouv. st., mais une erreur de millésime est plus admissible qu'une triple erreur portant sur les jours de la semaine ou sur des dates de fêtes. Nous admettons donc comme dates extrêmes: 13 février 1334-6 janvier 1336 nouv. st.

- Fol. 50 ro: Anno Domini millesimo CCCo XXXVI post Pasquam.
 12 avril 1336-4 septembre 1337.
- Fol. 52 v°: Anno Domini M° CCC° XL quinto, tempore admodiacionis primo. 11 juillet 1345-11 juin 1346.
- Fol. 55 r°: Secundo anno, M° CCC° XL sexto. Cette rubrique, qui se trouve au bas du feuillet, est suivie d'un seul nom; le verso étant déjà occupé, le vicaire a écrit alibi est ante et a recommencé sa liste au fol. 45 r°.
- Fol. 55 vº: Anno Domini millesimo CCCº XXXVIIº. 3 septembre 1337-28 février 1340. Il n'y a aucune séparation ou indication du changement de millésime entre les années 1337, 1338, 1339.
- Fol. 58 v°: Anno Domini M° CCC° XL°. 21 avril 1340-20 mars 1341.
- Fol. 60 v°: Anno Domini M° CCC° quadragesimo primo. 18 mai 1341-30 mars 1342. Cette dernière date est douteuse; après avoir noté un décès le mardi après Oculi mei (5 mars) et un le dimanche de Letare (10 mars), le scribe en indique un le samedi avant la Pentecôte; mais l'année suivante débute par un décès le jour de Pâques (31 mars), un le lundi suivant, un autre le lundi avant la Saint-Georges (22 avril), dates antérieures à la Pentecôte. Le rédacteur a-t-il mis « Pentecôte » au lieu de « Pâques »?
- Fol. 62 v°: Anno Domini M° CCC° XLII. 31 mars 1342-31 juillet 1342.

Fol. 63 r°: Anno Domini M° CCC° XL° secundo, hic continentur illi qui sunt mortui tempore reverentissimi domini, domini Roberti, Sancti Eustachii diaconi cardinalis et curati de Givreyo¹. — Un seul décès suit cette rubrique, mars 1343 nouv. st.

Item post Pasquam, anno Domini Mº CCCº XL tercio. — 26 avril-fin octobre 1343. Le dernier décès n'est pas daté, le précédent est porté le lundi après la Saint-Luc (19 octobre).

- Fol. 65 ro: Hii deffuncti sunt anno Domini Mo CCCo XL octavo. 28 juin-19 novembre 1348.
- Fol. 76 v°: Comptes indéterminés, recettes ou dépenses. Parmi les dates figure un « lundi fête de la Conception de la Vierge », 8 décembre 1348. Dès lors, le registre ne renferme plus que des mariages.

Isti sunt qui nuberunt post viginti dies anno XLVIII. — 13 janvier 1349 nouv. st.².

- Fol. 77 ro: Secuntur illi qui uxorati sunt post Pasquam anno Mo CCC XLIX. 12 avril 1349.
- Fol. 78 ro: Post omnium sanctorum. 1er novembre 1349.

 Isti fuerunt uxorati post XX dies. 13 janvier 1350 nouv. st.

 Nupcie post Pasquam. 28 mars 1350.
- Fol. 78 v°: Donation faite le dimanche après la Toussaint 1348 (2 novembre).
- Fol. 79 ro: Nupcie facte post XX^{t1} dies, anno Domini Mo CCCo L et primo. 13 janvier 1351. On a dû suivre ici le style de Noël ou du 1^{er} janvier.

Hii sunt desponsati post Pasquam anno Domini Mº CCCº L primo. — 17 avril 1351.

Fol. 79 v°: Nupcie facte post XX dies. — 13 janvier 1352. Post Pasquam. — 8 avril 1352.

Post festum Sanctorum omnium anno LII. — 1^{er} novembre 1352.

Post XX^{t1} dies. — 13 janvier 1353.

Fol. 80 ro: Post Pasquam. — 24 mars 1353.

1. Il s'agit, en réalité, de Bernard de la Tour, cardinal du titre de Saint-Eustache depuis 1342. Il était fils de Bernard VII de la Tour, fut chanoine de Clermont, Beauvais et Lyon, et mourut en 1361. Cf. Baluze, Histoire généalo-gique de la Maison d'Auvergne, t. I (1708), p. 305.

2. Les viginti dies se terminent à l'octave de l'Épiphanie, le 13 janvier.

Post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1353.

Post XX dies. — 13 janvier 1354.

Post Pasquam anno LIIII. — 13 avril 1354.

Post XX^{t1} dies. — 13 janvier 1355.

Fol. 80 v°: Hic sunt qui fuerunt uxorati post Pasquam anno M°LV. — 5 avril 1355.

Post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1355.

Post viginti dies. — 13 janvier 1356.

Post Pasquam. — 24 avril 1356.

Post omnium Sanctorum. — 1er novembre 1356.

Anno Domini Mº CCCº LVI, post XX dies. — 13 janvier 1357 nouv. st.

Post Pasquam. — 9 avril 1357.

Fol. 81 ro: Anno Domini millesimo CCCo XXXo VIo, primo post Pasquam, nupcie facte in parrochiatu de Givreyo et de Corthiamblis. — 31 mars 1336.

Nupcie facte tempore domini cardinalis, anno Domini M° CCC° XL tercio, inter synodum Pasche et omnium sanctorum¹. — 13 avril-1er novembre 1343.

Fol. 81 v°: Anno Domini millesimo CCC° XXX° VI°, sponsalia facta in parrochiatu de Givreyo et de Corthiambliis, anno supra, post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1336.

Anno quo supra post Nativitatem Domini. — 25 décembre 1336.

Anno Domini Mº CCCº XXXº VIIº, post Penthecosthen. — 8 juin 1337.

Anno Domini Mº CCCº XXXº VIIº post festum omnium Sanctorum, sponsalia facta in parrochiatu de Givreyo et de Cortheambles. — 1er novembre 1337.

- Fol. 82 ro: Anno Domini Mo CCCo XXXo VIIIo post Pasquam.
 12 avril 1338.
- Fol. 82 vo: Post festum omnium Sanctorum. 1er novembre 1338.

 Anno Domini millesimo CCCº tricesimo nono post Pasquam. 28 mars 1339.

Post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1339.

- Fol. 83 ro: Anno Domini Mo CCCo XLo post Pasquam, sponsalia facta apud Givreyum. 16 avril 1340.
 - 1. Le synode diocésain tenu chaque année à Pâques et à la Toussaint.

Item post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1340.

Anno Domini millesimo CCCº XLº primo post Pasquam. — 8 avril 1341.

Fol. 83 vo: Post sinodum omnium Sanctorum, un seul nom, puis Post festum omnium Sanctorum. — 1er novembre 1341.

Anno Domini Mº CCCº XLII post Pasquam. — 31 mars 1342.

Inventaire du mobilier de la cure de Givry, 28 juin 1344 (fol. 83 vo-84).

La succession chronologique des décès paraît donc être la suivante :

Février 1334-septembre 1337 (fol. 49 ro-52 vo). Septembre 1337-juillet 1342 (fol. 55 vo-62 vo).

Lacune.

Mars-octobre 1343 (fol. 63 ro-64 vo).

Lacune.

Août 1344-juin 1345 (fol. 43 ro-44 vo).

Juillet 1345-juin 1346 (fol. 52 vo-55 ro).

Juillet 1346-juin 1348 (fol. 45 ro-48 ro).

Juin-novembre 1348 (fol. 65 ro-76 ro).

La succession des mariages est¹:

Pâques 1336 (fol. 81 ro).

Toussaint 1336-Pâques 1342 (fol. 81 vo-83 vo).

Lacune sans doute depuis la Toussaint 1342.

Pâques 1343 (fol. 81 r°).

Lacune depuis la Toussaint 1343.

Toussaint 1344-octave de l'Épiphanie 1345 (fol. 44 vo).

Lacune sans doute depuis Pâques 1345.

Toussaint 1347-octave de l'Épiphanie 1348 (fol. 48 v°)².

Octave de l'Épiphanie 1349-Pâques 1350 (fol. 76 vo-78 ro) 3. Octave de l'Épiphanie 1351-Pâques 1357 (fol. 79 ro-80 vo).

^{1.} Nous indiquons les fêtes qui marquent le début des périodes où les mariages sont enregistrés.

^{2.} L'absence de mariages depuis Pâques 1348 s'explique sans doute par la peste plutôt que par une lacune du document.

^{3.} Il y a peut-être une lacune de la Toussaint 1350 à l'octave de l'Épiphanie 1351, mais il faut remarquer qu'en 1354 le terme de la Toussaint n'a pas été utilisé (fol. 80 r°).

En résumé, les décès sont notés de février 1334 à novembre 1348, avec deux lacunes, d'août 1342 à février 1343 et de décembre 1343 à juillet 1344. Les mariages ont été relevés de Pâques 1336 à la fin de 1357, avec trois lacunes, de la Toussaint 1342 à Pâques 1343, de la Toussaint 1343 à la Toussaint 1344, de Pâques 1345 à la Toussaint 1347. Les deux lacunes des décès coïncident approximativement avec la première et la seconde lacune des mariages 1. Il n'y a aucune indication de baptême.

En ramenant les années au style du 1er janvier, le nombre des mariages enregistrés est le suivant : 1336, 19; 1337, 20; 1338, 11; 1339, 29; 1340, 15; 1341, 11; 1342 (incomplète), 1; 1343 (incomplète), 5; 1344 (incomplète), 3; 1345 (incomplète), 2; 1346, manque complètement; 1347 (incomplète), 19; 1348, année de la Peste noire, 0; 1349, 86; 1350, 33; 1351, 22; 1352, 19; 1353, 15; 1354, 19; 1355, 12; 1356, 10; 1357 (incomplète), 9.

Pour les décès, les chiffres sont les suivants : 1334, 6; 1335, 6; 1336, 14; 1337, 25; 1338, 21; 1339, 23; 1340, 18; 1341, 37; 1342 (incomplète), 17; 1343 (incomplète), 43; 1344 (incomplète), 26; 1345, 39; 1346, 25; 1347, 42; 1348 (incomplète), 649.

* *

Avant de passer à l'étude de la seconde partie du registre, celle qui constitue le registre paroissial proprement dit, nous devons rechercher si le compte de 1336 qui occupe les premiers feuillets peut fournir, comme le pensait Lex, des renseignements sur le chiffre de la population.

D'après Lex, en effet, ce compte renfermerait un « véritable dénombrement de la population », constitué par la liste des tenants feu et lieu de la paroisse, car on lit, au folio 10 r°: Hec sunt nomina illorum qui tenent focum et locum in parrochia de Givreyo et de Corthiambles et debent sensivas marcii rectori ecclesie de Givreyo. En regard de chacun des noms

^{1.} Lex, Enregistrement des décès et des mariages..., p. 377, pensait que le registre renfermait les décès de 1335 à 1348 et les mariages de 1336 à 1350 avec lacune, pour ces derniers seulement, en 1345 et 1346.

figure une somme variant d'un denier à douze sous. Viennent ensuite d'autres noms rangés sous les rubriques « Corthiambles » (fol. 12 ro) et « Resuilley » (fol. 12 ro) — Cortiambles et Russilly étant des hameaux de Givry — Cabilonenses (fol. 13 ro) et Extraney (sic) undequaque (fol. 13 vo), chacun des noms de cette dernière liste étant suivi de l'indication d'une localité. La présence de forains suffirait à montrer qu'il ne peut s'agir d'un droit « de parrochiage », payé par chaque paroissien; en outre, au folio 12 ro, un nom a été ajouté avec cette mention: II denarios de duobus soillonibus quos habuit Hugo des Bans. Ces listes comprennent donc seulement les possesseurs des terres qui étaient chargées d'une redevance en argent au profit de l'église paroissiale, les uns habitants de Givry ou de ses hameaux, qui tenent focum et locum in parrochia de Givreyo et de Corthiambles, les autres résidant à Chalon ou dans des villages voisins. D'ailleurs, parmi ces noms, quelques-uns seulement se retrouvent dans la liste de ceux qui versaient des redevances en grains et qui sont inscrits aux folios 1 ro-9 ro. Contrairement à ce que pensait Lex, cette partie du registre ne peut donner aucun renseignement sur le chiffre de la population.

Ce n'est pas par hasard que le même registre renferme à la fois des listes de redevances et des listes de décès et de mariages. Ces derniers ont été évidemment notés dans un but de comptabilité. La plupart des noms des morts sont accompagnés d'indications de prix et de mentions de paiement 1. Lors du décès d'un enfant, le registre donne le nom du père 2 et, lorsqu'il s'agit d'une femme, celui du mari ou d'un fils 3; seul

^{1.} Voici quelques exemples des mentions qui suivent les noms: Solvit totum (fol. 48 v°). Solvit, exceptis X solidos et debet adhuc XV solidos (fol. 49 r°). Nec est concordatum (fol. 49 v°). Debet lectum pro quo concordatum est, pro lecto LXX solidos (fol. 54 r°). Fecimus luminare pro quo concordatum est ad XVIII solidos (fol. 54 v°). Concordatum LX solidos, rayé et remplacé par solvit totum (fol. 55 v°). Habuit luminare suum a domino curato et est concordatum X solidos ad nundinas frigidas et X solidos ad nundinas calidas, R. Macelli fidejussore (fol. 55 v°). — Il s'agit des foires de Chalon, l'une au mois d'août, l'autre en carême. — Abuit (sic) luminare a domino et est concordatum XXIII solidos de quibus abui (sic) XVIII solidos, item VI solidos (fol. 56 r°).

^{2.} Obiit quedam filia Renadi Ellabaul et habebat XVI annos vel circa XVIII annos (fol. 49 v°). Guillelmus li Pyoni debet pro filio suo majori VII annorum... (fol. 64 r°).

^{3.} Obiit uxor Philiberti Theillefer (fol. 49 r°.) Obiit mater magistri Hugonini de Ulmo (fol. 52 v°).

importait, en esset, le nom du ches de famille, de celui qui devait acquitter les droits. On n'indique l'âge que pour les ensants, car il détermine alors le taris des inhumations. Dans les mariages sigure seulement le nom de l'époux 1. S'il n'y a aucune indication de baptême, c'est peut-être parce que le curé devait être rémunéré immédiatement après la cérémonie. Il s'agit, en somme, d'un livre de comptes analogue à celui d'un simple particulier et où le curé n'était pas tenu de relever tous les décès et mariages. Cependant, on trouve indiquée la mort de pauvres gens dont les sunérailles n'ont rien rapporté, car il n'y a aucun chistre en regard du nom 2, et il est possible qu'en fait toutes les cérémonies aient été enregistrées, les mariages dès le début (1336), les décès peut-être depuis 1336 ou 1337 3.

C'est ainsi qu'en 1348, à l'époque des ravages de la Peste noire, alors qu'il n'y a plus aucune mention de luminaire ou de frais d'inhumation, le vicaire note les décès que le fléau cause parmi ses paroissiens. Il n'est pas téméraire de supposer qu'il a voulu conserver le souvenir de cette calamité.

A partir de juillet 1348, en effet, le nombre des morts donné par le registre augmente considérablement; tandis que, dans les années précédentes, chaque mois comptait au plus cinq ou six décès, on relève alors les chiffres suivants:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Juillet			-		$\frac{1}{2}$											
Août		4	4	1		2	1	7	5	3	1	1	4	5	- 3	3
Septembre	6	9	8	8	4	6	15	3	11	24	7	10	15	10	14	11
Octobre	7	6	7	7	8	7	6	6	9	4	7	9	3	14	5	5
Novembre	3	4	3	4		2	1		4	3	2	1			5	

^{1.} Dans le folio 81 publié par Lex figure une femme qui avait été peut-être se marier hors de la paroisse, mais elle est ainsi désignée : soror Morelli a Boturlle.

^{2.} Die Veneris ante festum beati Martini iemalis obiït dicta li Vaile (fol. 55 v°). Item obiit quidem poper (sic) homo qui morabatur in domo Guillelmi de Furno (fol. 62 v°).

^{3.} Les années 1334 et 1335 comptent chacune six décès. Il y en a quatorze en 1336; dans les années suivantes, le nombre des morts ne descend jamais audessous de dix-sept.

	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Juillet	1	1				2						3	2		
Août	4	1	5	2	4	3	6	2	2	6	3	8	4	6	10
Septembre	17	8	6	3	17	6	11	16	7	16	12	5	10	7	
Octobre	4	8	6	7	3	2	5	4	4	2	3	1	3		6
Novembre			3												

Bien que le prêtre qui tenait le registre se soit contenté d'inscrire les noms des morts sans intercaler aucune note, sans faire aucune allusion à un fléau quelconque, il ne peut s'agir que de la grande peste de 1348, la fameuse Peste noire qui remplit d'effroi les contemporains par sa violence et son ampleur. Ce registre constitue ainsi l'un des documents les plus précis que nous possédions sur cette épidémie 1; il permet d'en suivre le développement jour par jour 2.

Lorsque, à la Saint-Jean-Baptiste 1348, un nouveau vicaire prit possession de la cure de Givry, le fléau n'avait pas encore atteint la localité (trois décès en juin). Quatre personnes moururent en une semaine au début de juillet 3; mais c'est seulement vers la fin de ce mois que l'épidémie fit véritablement son apparition. A partir du 5 août, aucune journée ne se passe plus sans décès; vingt-huit personnes succombent du 2 au 11 août, trente-deux du 12 au 21, cinquante du 22 au 31. Les mentions de luminaire et de paiements disparaissent. Le vicaire n'indique plus que le jour de la semaine sans préciser en donnant la fête la plus proche; depuis le 31 août, las de répéter sans cesse eadem die obiit, il note une seule fois le jour, ajoute obiit et inscrit en dessous le nom des morts. Du 1er au 10 septembre, il y a quatre-vingt-quatorze décès; le 10, les victimes ont été si nombreuses, vingt-quatre, que leurs noms ont été répartis en deux colonnes. Du 11 au 20, cent un

^{1.} Les documents relatifs à la peste de 1348 en France ont été réunis par M. Coville dans l'Histoire littéraire de la France, t. XXXVII (1938), p. 325-390.

^{2.} Cette période correspond aux fol. 65 ro-76 ro. Il est étonnant que Lex, qui a folioté le registre, n'ait pas remarqué le nombre considérable des décès de l'année 1348. D'ailleurs, il mentionne seulement ce document dans sa Notice historique sur Givry, p. 56, sans l'utiliser.

^{3.} Deux le 5 juillet ; deux à un jour indéterminé, entre le 28 juin et le 5 juillet.

morts; du 21 au 30, cent sept. Le vicaire doit intercaler des cahiers supplémentaires 1. Le fléau a atteint son maximum de violence et commence à décroître : soixante-sept décès dans les dix premiers jours d'octobre, soixante-huit dans la décade suivante, trente-trois seulement du 21 au 31. Aucun décès n'est noté pour la journée du 30 octobre, ce qui n'était pas arrivé depuis près de deux mois. Des indications de luminaire réapparaissent à la suite de quelques noms. L'épidémie continue à décroître, il y a vingt-quatre morts du 1er au 10 novembre; plusieurs jours de suite se passent sans décès; la peste frappe alors surtout des enfants. Enfin, après avoir inscrit trois morts le 19 novembre et bien qu'il reste encore des pages blanches, le vicaire s'arrête brusquement au bas d'un feuillet 2. Depuis le début d'août, six cent quinze personnes ont succombé, peut-être autant, en moins de quatre mois, que dans les vingt années précédentes 3.

La peste a eu naturellement une répercussion sur le nombre des mariages. Le registre n'en indique aucun de l'octave de l'Épiphanie 1348 jusqu'à la fin de l'année 4. En 1349, au contraire, ils sont très nombreux, quatre-vingt-six, dont quarante-deux célébrés entre le 14 janvier et le 24 février 5. « Cessante autem dicta epidemia, pestilentia et mortalitate,

^{1.} Le fol. 70 v° a été rempli les 21, 22 et 23 septembre, le fol. suivant, actuellement coté 81, était occupé par les mariages de 1336.

^{2.} Fol. 76 ro. Le verso de ce feuillet n'a été rempli qu'en décembre 1348 et au début de 1349.

^{3.} La moyenne annuelle des décès indiqués pendant la période 1336-1347 est un peu inférieure à trente. Ne connaissant pas le chiffre de la population, on ne peut évaluer la proportion des morts, mais elle a été certainement considérable. La cherche des feux de 1360, la première que nous possédons pour le bailliage de Chalon, donne à Givry 310 feux (Arch. de la Côte-d'Or, B 11.538, fol. 28 ro-29 vo — attribuée à tort à 1358 par l'inventaire). A la fin de l'ancien régime, il y avait un peu moins de 2,500 habitants. Cf. Courtépée, Description générale et particulière du duché de Bourgogne, 2° édit., t. III (1847), p. 336. Il y en a aujourd'hui à peine 2,000.

^{4.} Ce n'est pas une véritable lacune comme celles que l'on relève en 1342, 1343, 1345-1347. Après avoir noté les mariages célébrés depuis la Toussaint 1347, le vicaire a écrit : *Post viginti dies*, mais aucun nom ne figure sous cette rubrique (fol. 48 v°).

^{5.} Quarante-deux noms sont inscrits entre les rubriques Isti sunt qui nuberunt post viginti dies anno XLVIII (fol. 76 v°) et Secuntur illi qui uxorati sunt post Pasquam anno M° CCC XLIX (fol. 77 r°). Les viginti dies se terminent à l'octave de l'Épiphanie, 13 janvier, et, d'autre part, on ne célébrait aucun mariage du mercredi des Cendres, en 1349 le 25 février, jusqu'à l'octave de Pâques (tempus feriarum).

308 REGISTRE PAROISSIAL DE GIVRY ET PESTE EN BOURGOGNE

nupserunt viri qui remanserunt et mulieres ad invicem »,

avait remarqué un contemporain 1.

Ce petit registre fournirait beaucoup d'autres renseignements, notamment sur les revenus de l'église de Givry, sur le casuel, sur les noms de famille, mais il nous a semblé particulièrement intéressant de montrer ce qu'il apprend sur cette peste de 1348 qui a été l'un des événements les plus importants du xive siècle.

P. GRAS.

^{1.} Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368, publiée pour la Société de l'Histoire de France par H. Géraud. Paris (1843), t. II, p. 214.